

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 mai 2023.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, Eric LANÇON, M. Alain PONCET, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

Etaient absents :

Mme Alixia BEAUTÉ
M. Patrick TAUSENFREUND
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

MUSEES DE MONTBELIARD - ACTUALISATION CONVENTION
CARTE PASS PRO DOUBS TOURISME

Cette délibération a été affichée le : 8 juin 2023

MUSEES DE MONTBELIARD - ACTUALISATION CONVENTION
CARTE PASS PRO DOUBS TOURISME

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Depuis 2006, la ville de Montbéliard est partenaire de Doubs Tourisme pour le dispositif Pass Pro Tourisme.

Destinée aux professionnels de l'accueil touristique du Doubs, la carte Pass Pro Tourisme permet de mieux connaître les sites et activités de loisirs du Doubs pour favoriser l'orientation et la circulation, sur l'ensemble du territoire, des visiteurs rencontrés au quotidien.

En offrant aux porteurs de cette carte des gratuités pour l'accès aux principaux établissements et équipements touristiques de notre territoire, ce dispositif contribue ainsi au maillage de notre département et à une meilleure mutualisation de sa promotion. Des conditions aujourd'hui plus que jamais vitales pour soutenir l'économie touristique du Doubs.

Il convient de mettre à jour ce partenariat par la signature d'une nouvelle convention.

La Ville s'engage à offrir la gratuité pour l'accès à ses musées aux porteurs de la carte et à son accompagnateur.

En contrepartie, des agents des musées (8) deviennent détenteurs de la carte.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Décision du Conseil Municipal

Pour	: 32
Contre	: 0
Abstentions	: 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 juin 2023

Qu'est-ce que la Carte Pass Pro ?

La **carte PASS PRO** permet aux professionnels du tourisme du Doubs porteurs d'accéder gratuitement ou à prix réduits aux sites/structures touristiques du département.

Les sites/structures partenaires de l'opération signent une convention avec Doubs Tourisme, valable deux ans avec tacite reconduction.

L'offre minimale de la **carte PASS PRO** se compose d'une entrée gratuite ou réduction pour le porteur. Cette offre peut être néanmoins élargie au conjoint ou à la personne qui accompagne le porteur de la carte.

L'objectif de la **carte PASS PRO** est de donner aux professionnels du tourisme la possibilité de découvrir l'ensemble de l'offre touristique du département pour mieux mutualiser la promotion de notre territoire.

Pour rejoindre nos partenaires et figurer sur la carte, la convention qui suit doit nous être retournée signée. **Les signataires de la convention deviennent de fait eux-mêmes bénéficiaires** de la **carte PASS PRO**.

Afin de pouvoir bénéficier de la **carte PASS PRO**, il faut :

- être **professionnel du tourisme** ;
- être en **contact direct avec le public** ;
- être en **contrat à durée indéterminée (CDI)** ;
- **répondre au questionnaire** envoyé chaque fin d'année afin d'évaluer l'utilisation de la carte.

En cas de rupture de contrat de travail du bénéficiaire, la carte devra être retournée à Doubs Tourisme. Celle-ci étant nominative, elle ne pourra être prêtée ou cédée. Les sites bénéficiaires s'engagent à veiller au respect de cette condition.

Doubs Tourisme se réserve la possibilité de ne pas donner de suite favorable à toutes les demandes formulées, en fonction de leur nombre et de leur pertinence.

Convention carte Pass Pro 2023/2024

Doubs Tourisme – Sites / Structures touristiques

Entre les soussignés :

Doubs Tourisme, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, domiciliée : 83 rue de Dole - 25000 Besançon.

Téléphone : 03 81 212 999

E-mail : cdt@doubs.com

Site Web : www.doubs.travel

Représentée par Philippe Lebugle, Directeur

D'une part,

Nom/Raison sociale :

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

Site Web :

Représenté par :

Personne à contacter :

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans et sera renouvelée par tacite reconduction.

Elle pourra être dénoncée par courrier à tout moment par l'une ou l'autre des parties, en cas de manquement à l'une des clauses.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS de Doubs Tourisme

Doubs Tourisme s'engage à :

- coordonner et promouvoir la carte Pass pro,
- garantir le contrôle de la diffusion de la carte,
- réaliser un bilan de l'action en fin d'année.

ARTICLE 3- OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à :

- donner libre accès :
 - o au détenteur de la carte*
 - o au détenteur de la carte et la personne qui l'accompagne*

(* : rayer les mentions inutiles)

- informer Doubs tourisme toute modification pouvant intervenir (horaires, fermetures, événements spéciaux),
- s'abonner (gratuitement) au blog professionnel de Doubs Tourisme (www.doubstourismeblogpro)

Fait en deux exemplaires, à....., le

Doubs Tourisme

Nom de la structure

Philippe Lebugle, Directeur

Nom du responsable et cachet



Signature et qualité,
(Précédées de la mention « lu et approuvé »)